

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1285

présenté par

M. Vannier, M. Bernalicis, Mme Amrani, Mme Legrain, Mme Élisabeth Martin, M. Prud'homme,
M. Kerbrat et M. Coulomme

ARTICLE 2

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Les obligations applicables à l'employeur mentionnées au présent article s'appliquent aux administrations publiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à appliquer l'index seniors aux administrations publiques mais sans application de l'amende.